

Liste des textes pour l'examen relatif à la réglementation monégasque

- Loi n°1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée
- Loi n°1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale
- Loi n° 1.435 du 08 novembre 2016 relative à la lutte contre la criminalité technologique

- Ordonnance Souveraine n° 5.664 du 23 décembre 2015 créant l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, modifiée
- Ordonnance Souveraine n° 6.762 du 25 janvier 2018 rendant exécutoire l'Accord entre la République française et la Principauté de Monaco relatif à l'échange et à la promotion réciproque des informations classifiées, signé à Paris le 13 juillet 2017
- Ordonnance Souveraine n° 7.680 du 16 septembre 2019 portant application de l'article 25 de la loi n° 1.435 du 8 novembre 2016 relative à la lutte contre la criminalité technologique
- Ordonnance Souveraine n° 8.099 du 16 juin 2020 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 pour une Principauté numérique, modifiée, relative aux services de confiance

- Arrêté ministériel n° 2016-723 du 12 décembre 2016 portant application de l'article 18 de la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale et fixant les niveaux de classification des informations, modifié
- Arrêté ministériel n° 2017-56 du 1^{er} février 2017 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 3.413 du 29 août 2011 portant diverses mesures relatives à la relation entre l'Administration et l'administré, modifiée
- Arrêté ministériel n° 2017-625 du 16 août 2017 portant application de l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine n° 5.664 du 23 décembre 2015 créant l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, modifiée
- Arrêté Ministériel n° 2020-461 du 6 juillet 2020 portant application de l'article 13 de l'Ordonnance Souveraine n° 8.099 du 16 juin 2020 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.383 du 2 août 2011 pour une Principauté numérique, modifiée, relative aux services de confiance
- Arrêté Ministériel n° 2019-791 du 17 septembre 2019 portant application de l'article 2 a) de l'Ordonnance Souveraine n° 5.664 du 23 décembre 2015 créant l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, modifiée
- Arrêté Ministériel n° 2019-841 du 8 octobre 2019 portant application de l'article 28 de la loi n° 1.435 du 8 novembre 2016 relative à la lutte contre la criminalité technologique

- les autorisations de chantier
- les détachements

Dans le détail

Dans le détail, il est attendu de la part des candidats qu'ils connaissent plus particulièrement :

- concernant la loi 1165, les grands principes notamment la CCIN
- concernant la loi 1430, les articles 18 et 19
- concernant la loi 1435, le titre 3, les modifications apportées au Code pénal et la durée de conservation des données

- concernant l'OS 5664, le rôle de l'AMSN, ses missions ainsi que les prérogatives de son directeur
- concernant l'OS 6762, les grands principes de reconnaissance entre la Principauté et la République française et le lien entre l'arrêté 723 et l'IGI 1300
- concernant l'OS 7680, les moyens dont dispose l'AMSN pour caractériser une attaque et la durée de conservation des traces
- concernant l'OS 8099, les articles 13 à 15

- concernant l'arrêté 723 modifié, les grands principes (notamment l'existence d'une autorité nationale, les niveaux de classification et les mentions particulières, le principe et le processus d'habilitation, le rôle de l'officier de sécurité, les modalités de création et d'expédition d'un document classifié niveau CSN, les conditions de reproduction d'un document classifié CSN, la problématique de la compromission, les modalités de destruction d'un document classifié ou protégé ainsi que les moyens nécessaires, les mesures de protection et le cycle de vie d'un document classifié)
- concernant l'arrêté 56, la finalité du document ainsi que les 10 principes sur lesquels s'appuie la PSSIE
- concernant l'arrêté 625, le document et notamment les droits et devoirs du PASSI et de ses auditeurs (auditeur simple et responsable d'équipe) ainsi que le déroulement d'une qualification et d'un audit (pour rappel, il s'agit du document principal) et le traitement des informations sensibles relatives aux audits
- concernant l'arrêté 461 (le RGSP), la finalité du document et le lien avec les prestataires de confiance
- concernant l'arrêté 791, le document et plus particulièrement la détermination de la sensibilité des informations, les principes appliqués, le traitement des informations sensibles, la protection physique des locaux, l'utilisation en milieu non maîtrisé et l'interconnexion d'un système d'information sensible à d'autres réseaux
- concernant l'arrêté 841, l'ensemble du document

- concernant les autorisations de chantier, il faut savoir qu'il existe une démarche, qu'elle est différente en fonction de la durée et connaître ce qui doit être fait en fonction du cas de figure (voir le lien <https://service-public-entreprises.gouv.mc/En-cours-d-activite/Autorisations-ponctuelles/Interventions-ponctuelles-en-Principaute/Demander-une-autorisation-de-chantier>)
- concernant les détachements, il faut savoir qu'il existe une démarche, qu'elle est différente en fonction de la durée et connaître ce qui doit être fait en fonction du cas de figure (voir le lien <https://service-public-entreprises.gouv.mc/En-cours-d-activite/Autorisations-ponctuelles/Interventions-ponctuelles-en-Principaute/Detacher-un-salarie-de-France-a-Monaco>)